



Exploité par Madame Meryem DURAND
Adresse : 18 rue Vivien - 95270 Luzarches
Agrément Préfectoral : E 21 09 50 02 10
Déclaration d'activité : 11930833893

PROGRAMME DE FORMATION AAC

(Apprentissage Anticipé de la Conduite)

Depuis le 1er novembre 2014 la conduite accompagnée est accessible dès 15 ans.

Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;

de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;

d'acquérir de l'expérience de conduite, de passer l'épreuve du permis de conduire à **17 ans**, d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ; souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Durée de la formation :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur

1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km 2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcours

Programme :

1) Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2) Une formation théorique :

préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

3) Une formation pratique :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

PRÉ-REQUIS :

Avoir minimum 15 ans

RÉSULTATS ATTENDUS

Permis de conduire de la catégorie B

ENCADREMENT

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MÉTHODES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Alternance de théorie et de pratique
Salles de cours équipées de moyens multimédia. Véhicules adaptés à l'enseignement.

Fiche de suivi et livret d'apprentissage.

Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTIONS DE LA FORMATION

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.